

N° 26/144

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE TOULOUSE**

*Magistrat statuant seul*

**Rôle de la séance publique du 18/05/2026 à 11h00**

**Président** : Monsieur Massin

**Greffière** : Madame Maillat

---

01) N° 2600987

**RAPPORTEUR : M. Massin**

---

Demandeur            COMMUNE DU GRAU-DU-ROI

SELARL HORTUS  
AVOCATS

Défendeur            Mme M. Sandra

La commune du Grau-du-Roi demande à la cour :

1°) de suspendre l'exécution du jugement n° 2304536 du 19 février 2026 par lequel le tribunal administratif de Nîmes a, d'une part, annulé la décision du 2 octobre 2023 par laquelle le maire a rejeté la demande de Mme Sandra M. tendant au versement du complément indemnitaire annuel (CIA) au titre de l'année 2022 et a refusé de modifier le montant de son indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) fixé par l'arrêté du 13 septembre 2022 et, d'autre part, lui a enjoint de procéder à l'évaluation professionnelle de Mme M. au titre de l'année 2022, de déterminer le pourcentage du complément indemnitaire annuel qui lui est dû et de reconstituer ses droits à rémunération en conséquence, dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement ;

2°) de mettre à la charge de Mme Sandra M. la somme de 1 500 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Arrêté le 29 avril 2026,

Le Président de la cour,

Jean-François Moutte